

DECISION DU DIRECTEUR N° 716 /2024

Tarification / Billetterie Forts Ste Agathe et du Pradeau

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Dans un objectif d'uniformisation de la grille tarifaire pour l'ensemble des forts ouverts au public et gérés par le Parc national, soit les Forts du Pradeau sur la presqu'île de Giens et de Sainte-Agathe à Porquerolles, Le directeur du Parc national de Port-Cros fixe les tarifs suivants :

Entrée individuelle – 1 Fort

- Plein tarif : 6,00 € TTC
- Tarif réduit : 3,00 € TTC

Le tarif réduit est accordé, sur présentation d'un justificatif, aux :

- enfants âgés de 6 à 18 ans
- étudiants
- visiteurs présentant un billet de transport daté du jour ou 1 abonnement mistral
- visiteurs de sites partenaires (Fondation Carmignac, Musée de la mine, Site archéologique Olbia,...)
- visiteurs accompagnés dans le cadre de sorties marquées *Esprit Parc national*.
- bénéficiaires de minimas sociaux

La Gratuité d'entrée est accordée aux

- enfants de moins de 6 ans
- personnes en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité) + 1 accompagnant
- famille (parents et enfants) des agents en service du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen

Entrée individuelle – 2 Forts

- Plein tarif : 9,00 € TTC
- Tarif réduit : 4,00 € TTC

Le tarif réduit est accordé, sur présentation d'un justificatif, aux :

- enfants âgés de 6 à 18 ans
- étudiants
- visiteurs de sites partenaires (Fondation Carmignac, Musée de la mine, Site archéologique Olbia, Musée Jean Aicard ...)
- visiteurs accompagnés dans le cadre de sorties marquées *Esprit Parc national*.
- bénéficiaires de minimas sociaux

La Gratuité d'entrée est accordée aux

- enfants de moins de 6 ans
- personnes en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité) + 1 accompagnant
- famille (parents et enfants) des agents en service du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen

Tarif groupe – 1 Fort

- Entrée sans visite (à partir de 15 personnes) : 3 € / pers.
- Visite guidée groupe scolaire (15 à 25 personnes) : 110 € / groupe
- Visite guidée groupe adulte (15 à 25 personnes) : 150 € / groupe

Les accompagnateurs bénéficient de la gratuité dans la limite de 3 par groupe.

Visite guidée individuelle – 1 fort

- Plein tarif : 12,00 € TTC
- Tarif réduit : 6,00 € TTC

Le tarif réduit est accordé, sur présentation d'un justificatif, aux :

- enfants âgés de 6 à 18 ans
- étudiants
- visiteurs de sites partenaires (Fondation Carmignac, Musée de la mine, Site archéologique Olbia, Musée Jean Aicard ...)
- visiteurs accompagnés dans le cadre de sorties marquées *Esprit Parc national*.
- bénéficiaires de minimas sociaux

La Gratuité d'entrée est accordée aux

- enfants de moins de 6 ans
- personnes en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité) + 1 accompagnant
- famille (parents et enfants) des agents en service du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen

Pass annuel – 2 forts

- Plein tarif : 15,00 TTC

Fermeture des massifs

Les jours de fermetures des massifs sur les territoires des forts les entrées individuelles passent en tarif réduit. Le gratuité est alors élargie aux

- enfants âgés de 6 à 18 ans
- étudiants

– visiteurs accompagnés dans le cadre de sorties marquées *Esprit Parc national*.
bénéficiaires de minimas sociaux

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le

Le directeur



Marc DUNCOMBE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

